



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
Des agents de la ville de Saint Denis
Bourse du travail
3^{ème} étage bureau 314
93200 Saint Denis
Email : fosdterritoriaux@hotmail.fr
☎ 01.55.84.41.45 / 06.04.52.21.13

QUOI DE NEUF SUR NOS SECTEURS ? DES ACTES ! DES CHOIX ! DES VICTOIRES !

Depuis 2002 FO affirmait que le temps de travail des gardiens logés dans les écoles était de 7 h 30 par jour et non 9 h 45. A ce titre FO a gagné !! Car la ville est redevable des heures supplémentaires effectuées depuis 4 ans ! Certains agents vont percevoir des arriérés, sommes d'argent parfois conséquentes : un total de 193 923 euros pour 18 gardiens logés des groupes scolaires, ceux-ci d'ailleurs resteront logés pour nécessité absolue de service à la demande de FO.

La mise en œuvre du protocole transactionnel est enclenchée. Passage au conseil municipal le 30 juin et versement prévu aux agents durant l'été 2011.

Par ailleurs, FO a revendiqué, avec force un examen de cette situation (non respect des décrets n° 2000-815 du 25 août 2000) pour vérifier, les éventuelles conséquences sur les autres sites, où il y a des gardiens logés (CTM c'est le cas ! en vertu des heures supplémentaires effectuées les 2 chauffeurs logés vont percevoir des rappels ainsi que l'ouvrier d'astreinte (rappel de 29 578 euros au total) idem à la Bourse du Travail (ex-gardien logé). Coût global de la dépense des protocoles transactionnels 230 348 euros grâce à FO !

A la demande du syndicat et du personnel, le logement de fonction de la résidence Dyonisia sera, après remise en état, attribué au gardien logé et le logement actuel trop exigu sera transformé en salle de repos et destiné aux activités d'animation.

Pour l'état civil, une pétition signée par la quasi-totalité des agents revendiquant des créations de postes, des prises de rendez-vous pour les passeports biométriques et à l'avenir des cartes nationales d'identités a été remise à la municipalité. Par ailleurs un tract a été diffusé à l'ensemble du personnel administratif, informant le personnel, de la possibilité d'utiliser leur droit d'alerte et de retrait, en cas de chaleur accablante, si la municipalité ne réagit pas un référé au Tribunal administratif de Montreuil sera déposé. Il faudra pour cela que quelques agents s'arment de **courage** et nous appuient.

Le 26 mai, FO a eu une rencontre avec la municipalité concernant les revendications de la petite enfance (insuffisance d'effectif, conditions de travail déplorables, non respect du droit syndical et du guide du personnel). Là encore des promesses ont été faites, attendons pour voir ! FO se réserve le droit d'appeler à un préavis de grève si cela ne s'arrange pas.

Restons attentifs, afin que la municipalité n'impose pas, à l'avenir, de transformer les logements pour nécessité absolue de service, en loges de jour (un recours gracieux a été déposé pour Joliot-Curie). Si cela n'est pas positif, on devra encore aller en contentieux.

Suppression de l'indemnité de résidence pour les agents en congés bonifiés : la municipalité s'appuie sur une vieille circulaire qui date de 22 ans qui plus est, n'a pas force de loi. Notre service juridique examine cela. C'est entre les mains de notre avocat conseil. Là encore, il se pourrait que l'on aille vers un contentieux car il semblerait que la municipalité ne respecte pas la loi ?

Nous sommes là pour faire respecter vos droits qui sont notre seule loi !

A St-Denis le 30 mai 2011,
Le Bureau FO